

# INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le consommateur peut réaliser jusqu'à 120 € d'économies annuelles pour ses services mobiles**

**Bruxelles, le 5 octobre 2023 – La nouvelle étude sur le marché mobile publiée par l'IBPT montre que les offres ne cessent d'évoluer. Cette évolution se traduit par une augmentation des données incluses dans les plans tarifaires mobiles – souvent sans modification des tarifs – et l'apparition de formules tarifaires plus attractives. Le consommateur peut réaliser des économies annuelles pouvant aller jusqu'à 120 euros sur sa facture de télécommunications mobiles en comparant son plan tarifaire mobile avec les offres actuellement disponibles sur le marché par le biais de [meilleurtarif.be](http://meilleurtarif.be).**

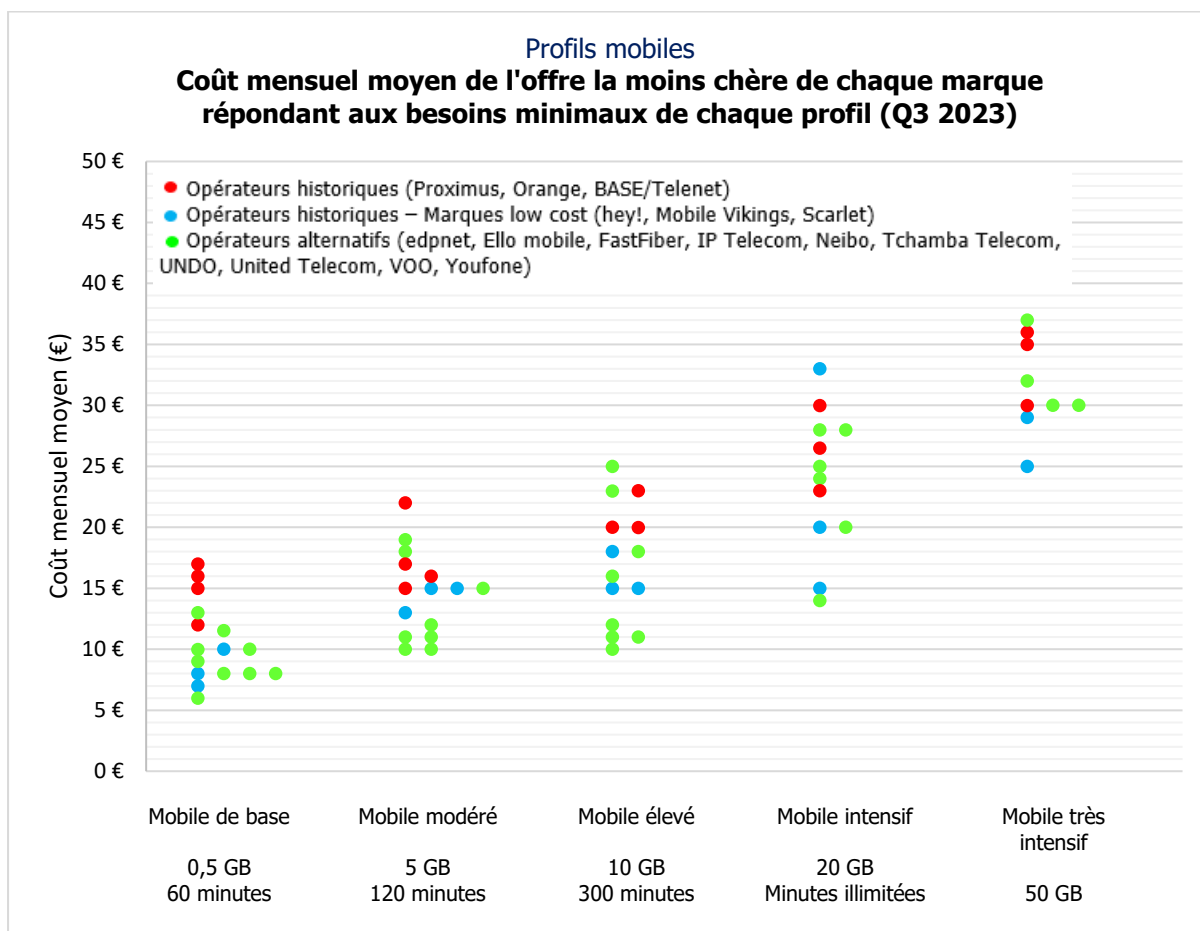
La nouvelle analyse de l'IBPT en matière des offres mobiles sur le marché belge montre en effet que les abonnements mobiles ont connu une forte évolution au cours des douze derniers mois, avec entre autres des **hausse**s notables de data et l'apparition de nouvelles formules à prix attractifs.

**Pour aboutir à cette conclusion, l'IBPT est parti des besoins de 5 profils d'utilisateurs.** Des profils variés et couvrant des besoins mobiles allant des plus basiques jusqu'à ceux très intensifs en termes de données mobiles et de nombre de minutes d'appels. Les plans repris dans cette étude sont tirés des résultats du simulateur tarifaire de l'IBPT [www.meilleurtarif.be](http://www.meilleurtarif.be). Les promotions, qui sont par nature temporaires, n'ont pas été prises en compte.

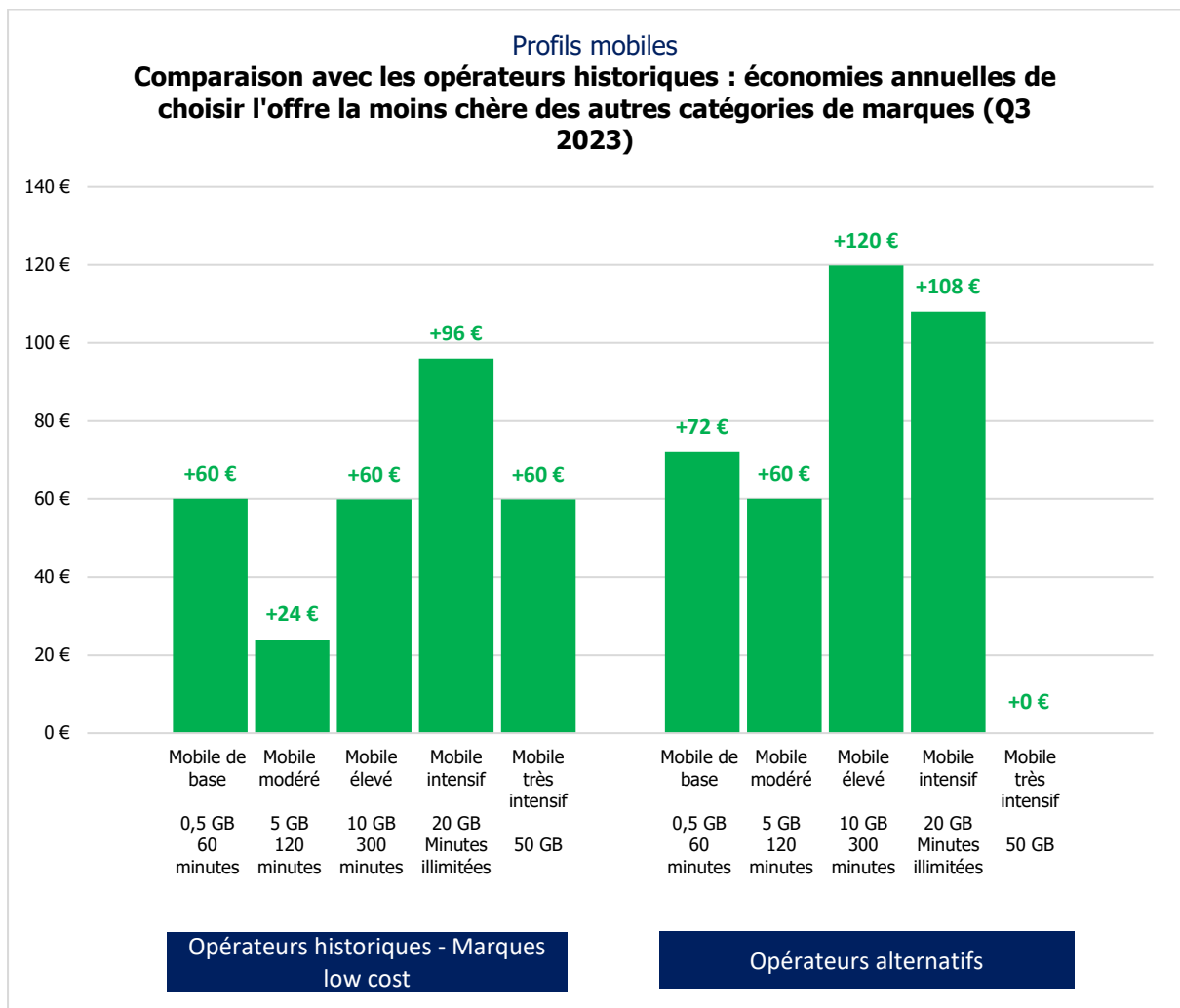
**Le marché mobile est plus compétitif.** Le consommateur, qu'il ait des besoins faibles ou très importants, a le choix parmi une plus large gamme d'offres, tant en termes d'accessibilité financière que de choix de l'opérateur. Les dernières statistiques de l'IBPT montrent qu'en termes du nombre de clients résidentiels, 66% optent pour le mobile en standalone<sup>1</sup> alors que 34% l'incluent dans un pack.

---

<sup>1</sup> Ce qui signifie que la facture est uniquement dédiée au service mobile et pas à d'autres services.



L'analyse du marché mobile montre qu'il est possible de réaliser d'importantes économies en comparant l'ensemble des offres disponibles et en faisant davantage jouer la concurrence. Les **économies annuelles maximales** possibles par rapport à ce que l'on paierait au minimum chez un opérateur historique peuvent aller **jusqu'à 120 €**.



**En 2023**, une évolution marquante chez les opérateurs est **l'augmentation significative de la quantité de données mobiles incluses** dans leurs forfaits et cela sans entraîner une explosion des coûts pour les consommateurs. L'IBPT rappelle toutefois que les offres qui incluent au moins 50 GB ne répondent pas nécessairement aux besoins réels des consommateurs. Des offres meilleur marché, permettant de mieux préserver leur budget, existent.

Le caractère mouvant des offres proposées par les opérateurs doit inciter le consommateur à évaluer ses besoins réels en matière de télécommunications et à renouveler régulièrement l'exercice de comparaison, afin de s'assurer qu'il ne manque pas de nouvelles solutions plus avantageuses depuis son dernier choix. Ce constat est particulièrement vrai pour ce qui des abonnements mobiles.

Le meilleur moyen de réaliser ce double exercice est d'utiliser [meilleurtarif.be](http://meilleurtarif.be), le comparateur de tarifs de télécommunications de l'IBPT.

[Meilleurtarif.be](http://Meilleurtarif.be) a enregistré une croissance de 58% en un an, avec plus de 350.000 visites au cours de la période allant de août 2022 à août 2023, contre 220.000 l'année précédente. Une évolution qui est liée à l'inflation persistante qui frappe le pays depuis près de deux ans maintenant : un plus grand nombre de Belges s'activent et cherchent à réduire le montant de leurs factures.

Ceux qui envisagent ensuite de passer à un autre opérateur mobile peuvent simplement contacter le nouvel opérateur et demander la portabilité de leur numéro de téléphone et la résiliation de leur contrat chez l'ancien opérateur. **Le nouvel opérateur se chargera de tout.**

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des postes et télécommunications**

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

**T** +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

